

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 juillet 2020

Nombre de conseillers :

Date de convocation : 22/07//2020

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

L'an deux mille vingt, le 29 juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune nouvelle Cesny-Les-Sources, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Cesny-Bois-Halbout, sous la présidence de Monsieur PERRIN Renny, Maire.

Etaient présents : Noële BREARD, Damien CARREY, Mélanie CHANU, Patricia COMPERE, Christine HUBERT-BENDZYK, Jean-Christophe LETAVERNIER, Isabelle ONRAED, Géraldine PERRIN, Renny PERRIN, Louis QUIRIE, Daniel SIMON, Jean VANRYCKEGHEM, Béatrice VILEY, Bernard VIVET.

Absents excusés : Marie-Line DANDOIS, Valérie FOUREY, Jacques LEGROS donnant pouvoir à Daniel SIMON, Antoine MARTEL donnant pouvoir à Bernard VIVET, Jean-Charles MARIE donnant pouvoir à Jean VANRYCKEGHEM,

Madame Isabelle ONRAED a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES 10 JUIN 2020 ET 10 JUILLET 2020

Les comptes rendus des réunions du conseil municipal du 10 juin 2020 et du 10 juillet 2020 ont été envoyés pour lecture à chaque conseiller et il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ces comptes rendus.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité des votants, les comptes rendus du 10 juin 2020 et du 10 juillet 2020.

033/2020 - PROJET REHABILITATION ANCIEN EHPAD – MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commission s'est réunie pour l'ouverture des plis concernant la maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation de l'ancien EHPAD.

Monsieur le Maire informe que l'appel d'offres s'est réalisé en 2 temps :

- 1- Une sélection des candidats sur leurs références et compétences. La Commission a sélectionné 3 cabinets d'architectes qui ont visité le site le 10 juillet 2020.
- 2- Le dépôt par ces 3 cabinets d'architectes de leur offre (date limite de remise des offres le 27 juillet 2020). La commission a auditionné les 3 cabinets d'architectes le 28 juillet 2020.

Monsieur le Maire rappelle que l'enveloppe financière prévisionnelle pour le projet est de 800 000 € HT (hors diagnostic et études).

La commission a retenu, après analyse des offres et à l'établissement d'une notation, le cabinet d'architectes suivant :

HEDO ARCHITECTES à Caen:

Coût honoraire : 89 600 € (soit 11,20 % de l'enveloppe financière prévisionnelle)

Coût diagnostic + OPC : 33 910 €

Coût total : 127 110 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Retenir le maître d'œuvre HEDO ARCHITECTES pour un montant d'honoraire de 89 600 € HT soit 11,20 % du montant prévisionnel du projet de réhabilitation de l'ancien EHPAD, la mission diagnostic pour un montant de 23 510 € HT et la mission OPC pour un montant de 10 400 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement à intervenir entre la Commune et le maître d'œuvre ainsi que tout acte ou avenant nécessaire au marché.

024/2020 - PLUI – AVIS SUITE A L'ARRET DU PROJET EN DATE DU 13 FEVRIER 2020

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Communautaire a délibéré en date du 13 février 2020 concernant l'arrêt du projet du PLUi. Suite à cette délibération, les communes-membres de la Communauté de Communes peuvent émettre un avis sur les orientations d'aménagement de programmation ou sur les dispositions du règlement du PLUi.

Monsieur le Maire présente le projet dans sa globalité sur le territoire communautaire ainsi que sur le territoire de la commune de Cesny-Les-Sources.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des votants (15 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention), décide de :

- Emettre un **avis favorable** au projet du PLUi arrêté en date du 13 février 2020.

025/2020 - EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE COMMUNE DELEGUEE D'ACQUEVILLE

Monsieur le Maire informe qu'un certificat d'urbanisme a été déposé pour le projet d'une division d'une parcelle de terrain en 2 lots à bâtir située Place de l'Eglise St Aubin à Acqueville et cadastrée section ZD n° 37.

Cette parcelle se situe en zone constructible de la carte communale ayant pour conséquence qu'elle doit être desservie par les réseaux (électricité, eau potable).

Le service de raccordement électrique (SDEC) a été interrogé pour connaître la faisabilité du raccordement électrique de cette parcelle.

Pour ce projet, le SDEC doit réaliser un renforcement électrique du poste de transformation. Les travaux seront à sa charge.

Ensuite l'étude préconise deux solutions :

- 1- Une extension du réseau depuis le support situé en domaine public. Cette extension se fait en souterrain pour un montant de 4 730 € dont 30 % à la charge de la Commune pour un montant qui s'élève à 1 897,20 €.
- 2- Une extension du réseau depuis le support situé en domaine privé avec l'obtention d'une convention de servitude avec le propriétaire sans coût supporté par la Commune.

La deuxième solution ne peut pas être envisagée car il y a un refus du propriétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Prendre en charge au nom de la Commune le financement de l'extension du réseau électrique concernant le projet de division de la parcelle de terrain en 2 lots à bâtir située Place de l'Eglise St Aubin à Acqueville et cadastrée section ZD n° 37 sous réserve des autorisations administratives nécessaires à cette réalisation.
- Autoriser Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires auprès du SDEC pour cette prise en charge de cette extension électrique par la Commune.

026/2020 - SYNDICAT EAUX SUD CALVADOS : DESIGNATION D'UN 2^e DELEGUE TITULAIRE

Monsieur le Maire informe que le Syndicat Eaux Sud Calvados demande la désignation d'un 2^e délégué titulaire pour représenter la commune de Cesny-les-Sources au sein de ce syndicat.

Pour mémoire, le Conseil Municipal a élu M. Jean VANRYCKEGHEM, délégué titulaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide d'élire M. Damien CARREY en tant que 2^e délégué titulaire.

027/2020 - RESTAURATION CHAPELLE ST JACQUES ET ST CHRISTOPHE DEMANDE DE SUBVENTION DRAC ET CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire informe que suite à l'accord du permis de construire concernant le remplacement des 2 cloches, l'installation électrique et le renforcement de la charpente du beffroi, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie (DRAC) et le Conseil départemental du Calvados peuvent octroyer une subvention pour ces travaux.

Le coût des travaux estimé par l'entreprise BIARD ROY s'élève à 21 380,20 HT soit 25 656,24 € TTC. Il faut ajouter la mission de maîtrise d'œuvre de l'architecte soit 400,00 € HT soit 480 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Retenir l'entreprise BIARD ROY pour la réalisation de ces travaux pour un coût estimé à 21 380,20 € HT soit 25 656,24 € TTC + honoraire de la maîtrise d'oeuvre.
- Solliciter les demandes de subventions auprès de la DRAC et du Conseil départemental.
- Adopter le plan de financement suivant :

▶ Travaux HT	21 380,20 €
▶ Honoraire architecte	400,00 €
▶ Subvention DRAC (20 %)	4 356,04 €
▶ Subvention Conseil départemental (15 %)	3 267,03 €
▶ Autofinancement	14 157,13 €

028/2020 - RESTAURATION DE LA STATUE INTITULEE VIERGE A L'ENFANT PROVENANT DE L'EGLISE DE LA COMMUNE DELEGUEE D'ANGOVILLE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune possède une statue d'une vierge à l'enfant en bois et torchis et que cette œuvre est actuellement et depuis plusieurs années en dépôt à la conservation départementale d'objets d'art à Bayeux.

Il informe également d'une proposition reçue du Département du Calvados de restaurer cette œuvre grâce à un mécénat que le Département reçoit de la fondation d'entreprise AG2R la Mondiale pour la vitalité artistique.

Après consultation, l'entreprise retenue, en s'appuyant sur l'expertise de la conservation départementale des objets d'art, est l'atelier de restauration Thomas BONNEAU et Pauline CARMINATI pour un coût estimé à 2 380,80 € TTC + l'option (fabrication du support) 360,00 € TTC soit un coût total de 2 740,80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention exceptionnelle du Département. Le mécène AG2R La Mondiale a fait un don correspondant au restant à charge pour la commune.

029/2020 - TRAVAUX ENTRETIEN EGLISES ET CALVAIRES

Monsieur le Maire présente les devis proposés par l'entreprise SAMASSA concernant l'entretien des portes des églises et des calvaires et des statues de la vierge. Ces travaux consistent à poncer et à appliquer 2 couches de lasure sur les portes. Pour les calvaires et statues de la vierge (Angoville et Tournebu), les travaux consistent au lessivage et au ponçage et à l'application de 3 couches de Steloxine.

Le détail des coûts est le suivant :

- Acqueville : 1 865 € HT soit 2 051,50 € TTC (+ un portillon supplémentaire à ajouter non prévu dans le devis)
- Angoville : 1 591 € HT soit 1 750,10 € TTC
- Cesny-Bois-Halbout : 160 € HT soit 176 € TTC
- Placy : 565 € HT soit 621,50 € TTC
- Tournebu : 2 450 € HT soit 2 695 € TTC (la croix en bois du calvaire est à changer un devis est en attente)

Coût total : 6 631,00 € HT soit 7 294,10 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Réaliser les travaux d'entretien concernant les églises et les calvaires/statues de la vierge.
- Retenir le devis de l'entreprise SAMASSA pour coût total de 6 631 € HT en ajoutant le portillon supplémentaire de l'église d'Acqueville.

030/2020 - INDEMNITE DU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle qu'il a décidé de prendre l'indemnité maximale soit 51,60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique représentant 2 006,92 € mensuel brut.

Il s'avère que les élus percevant plus de la moitié du plafond de la sécurité sociale (1 714 €), toutes indemnités confondues, sont soumis à cotisation de l'URSSAF.

De ce fait, l'indemnité du maire est soumise à des charges patronales et salariales. Le coût supplémentaire pour la commune représente 34,90 % de l'indemnité brute soit environ 8 405 € par an à supporter sur le budget communal.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de baisser son indemnité : soit 44 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique représentant 1 711,32 € brut par mois afin de ne pas pénaliser le budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Fixer, à compter du 1^{er} août 2020, l'indemnité de fonction allouée au Maire, à 44 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Cette indemnité de fonction sera versée mensuellement.

031/2020 - LOCATION DEFIBRILLATEUR

Monsieur le Maire présente les devis proposés par les entreprises sollicitées pour l'acquisition ou la location d'un défibrillateur :

→ Entreprise ALTRAD MEFRAN COLLECTIVITES :

- Acquisition : 1 518 € TTC
- Location : 72,00 € TTC par mois

→ Entreprise DEFIBTECH :

- Acquisition : 1 884,60 € TTC
- Location : 71,50 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Retenir la proposition de l'entreprise ALTRAD MEFRA COLLECTIVITE pour une location d'un défibrillateur d'une durée de 5 ans reconductible comprenant l'entretien du matériel et une assistance téléphonique. Le coût de la location s'élève à 60 € HT soit 72 € TTC par mois.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de location à intervenir entre l'entreprise et la Commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

► **CCCSN : Constitution des Commissions** : Suite à l'élection des Vices-Présidents à la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande, celle-ci fait appel à candidature pour participer à ces commissions. Chaque commission est ouverte de façon non obligatoire aux conseillers municipaux des 42 communes-membres. La Commune peut désigner plusieurs personnes dans la limite d'un représentant par commission, donc au maximum 8 représentants.

Après concertation, le Conseil Municipal propose les conseillers suivants :

- Finances et Administration générale : M. VANRYCKEGHEM Jean
- Attractivité globale du territoire, Développement économique et Développement touristique : Mme HUBERT-BENZDYK Christine
- Scolaire, Périscolaire, et Enfance-Jeunesse : Mme CHANU Mélanie (à confirmer si cela est possible étant salariés de la CCCSN)
- Transition écologique et Mobilité : M. MARIE Jean-Charles
- Culture : M. VIVET Bernard
- Aménagement du territoire, PLUi, Urbanisme, GEMAPI, Eau et Assainissement : M. PERRIN Renny
- Services à la population, Mds, PSLA, Déchets ménagers et déchetteries : M. SIMON Daniel
- Infrastructures communautaires, Patrimoine bâti et Voirie : M. QUIRIE Louis

► **N° 032/2020 - INGÉEAU : Désignation d'un représentant** :

Vu l'adhésion à INGÉEAU de la commune de Cesny-Bois-Halbout en date du 22 septembre 2017,

Vu l'adhésion à INGÉEAU de la commune de Tournebu en date du 11 septembre 2017,

Vu le renouvellement des conseillers municipaux lors des dernières élections municipales en mars 2020

L'établissement public IngéEau demande à la commune de Cesny-Les-Sources de nommer un nouveau représentant à l'assemblée générale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de désigner Monsieur Jean VANRYCKEGHEM pour représenter la commune de Cesny-les-Sources à l'assemblée générale d'IngéEau.

► **Proposition de réalisation livre historique** : Monsieur le Maire informe que l'écrivain Pierre MOLKOU propose ses services pour la réalisation d'un livre historique sur la Commune dont le coût s'élève à 17 000 €. Le Conseil Municipal ne donne pas suite à cette proposition.

► **Course cycliste** : Le club cycliste d'Hérouville Saint Clair organisera le lundi de pentecôte 2021 une course cycliste sur le secteur de la Commune de Cesny-Bois-Halbout dont le départ et l'arrivée sera sur la Commune. Le Conseil Municipal donne son accord pour l'organisation de cette course et propose de faire le don d'un trophée.

► **Réunion planning messes de la paroisse** : Monsieur le Maire informe que le Prêtre de la paroisse organise la réunion annuelle pour le planning des messes sur les communes de la paroisse le 18 septembre 2020 à St Rémy sur Orne. Monsieur SIMON se charge de représenter la Commune à cette réunion.

- ▶ **Commission culturelle** : Madame ONRAED rend compte de la réunion de la commission culturelle : - Repas des anciens organisé par chaque commune historique.
 - Décoration de Noël : même commande avec les bonnes décorations par rapport à l'an dernier.
 - Fête de Noël le 13 décembre 2020 (calèche, spectacle : coût 970 €HT).

- ▶ **Stationnement Route de St Clair** : 3 voitures gênantes sur trottoir dont les propriétaires sont les maisons riveraines Route de St Clair. Monsieur VIVET Bernard propose d'aller voir les propriétaires afin que les voitures ne gênent plus le passage des piétons sur le trottoir.

- ▶ **Ramassage ordures ménagères** : Madame COMPERE demande qu'un courrier soit envoyé aux habitants du secteur de la Motte à Cesny-Bois-Halbout afin qu'ils ne déposent pas leurs sacs poubelles trop en avance par rapport au ramassage des ordures ménagères pour des raisons sanitaires.

- ▶ **Boulangerie** : Monsieur CARREY demande si le dossier de la vente du bâtiment de la boulangerie avance dans ses démarches. Monsieur le Maire n'a pas d'informations supplémentaires pour le moment. Le bilan financier de la boulangerie est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.